

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2025-025

Date de convocation : 24/03/2025	Le 7 avril 2025 à 18h30 , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présent : 11 Qui ont pris part à la délibération : 12	Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas, TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence, MARQUAIRE Danielle, MABY Danièle Etaient absents : Mme. DUPONT Gwénaëlle, M. GONZALEZ Patrick, Mme. REBOUL Odile Absents excusés : M. GRAFOULIÈRE Daniel (procuration à M. TRÉMÉLO), SECRETAIRE DE SEANCE : Thomas MONTAGNE
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09/04/2025	

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire,

Après avoir entendu l'exposé du compte financier unique 2024 de la commune de Mirabeau, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1° SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat excédentaire de l'exercice 2024	19 611.97 €
Déficit antérieur cumulé au 31/12/2023	296 005.40 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2024	276 393.43 €
Reste à réaliser en dépenses	263 471.88 €
Reste à réaliser en recettes	396 788.25 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser	143 077.06 €

2° SECTION D'EXPLOITATION :

Résultat excédentaire de l'exercice 2024	131 213.13 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2023	1 059 893.88 €
Excédent cumulé à affecter	1 191 107.01 €

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

a- Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser	143 077.06 €
Supplément disponible	1 048 029.95 €
b- Affectation libre en réserve d'investissement	0.00 €
Supplément disponible	1 048 029.95 €
c- Affectation en diminution des charges de fonctionnement	1 048 029.95 €

Inscription au budget 2025 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes	0.00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	276 393.43 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes <i>un titre de recettes sera établi pour ce montant</i>	143 077.06 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes	1 048 029.95 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses	0.00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses	263 471.88 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes	396 788.25 €

VOTE : UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Thomas MONTAGNE



Le Maire,
Robert TCHOBDRENOVITCH



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.